

ÉDITION 2021

À AUBERVILLIERS...

*pour bien
stationner,
les règles sont claires*



STATIONNER À AUBERVILLIERS

Une zone orange payante :

Stationnement de courte durée (3 heures maximum pour tous les usagers).

Une zone verte payante :

- stationnement de longue durée (11 heures maximum pour tous les usagers)
- avec un tarif préférentiel pour les habitants d'Aubervilliers préalablement inscrits sur les registres de la direction prévention et sécurité de la ville.

Une zone bleue

Permettant de stationner gratuitement suivant le délai précisé aux abords de la zone.

Horaires du stationnement payant : du lundi au samedi, de 9h à 19h. Gratuit les dimanches, les jours fériés et tout le mois d'août.

En cas de non-paiement :

- Vous devrez payer le « forfait de post-stationnement » (FPS), soit 30 €, la durée maximale du stationnement. En cas de paiement insuffisant, vous devrez payer le forfait de post stationnement déduction faite de ce que vous avez déjà payé à l'horodateur.
- Le FPS doit être réglé dans les trois mois suivant la date de notification de l'avis de paiement. Les voies de recours sont précisées sur l'avis transmis par voie postale.

Comment obtenir son abonnement ?

À la direction prévention et sécurité - Police municipale

1 boulevard Anatole France

Tél.: 01 48 39 50 11

Du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Pièces à fournir

Pour les résidents:

- un certificat d'immatriculation
- un justificatif de domicile (dernière facture d'électricité)
- une pièce d'identité en cours de validité

Pour les commerçants:

- Le certificat d'immatriculation du véhicule
- une pièce d'identité en cours de validité
- Le dernier extrait de KBis

Pour les personnes à mobilité réduite (PMR):

- Le certificat d'immatriculation du véhicule
- une pièce d'identité en cours de validité
- la carte européenne de stationnement ou carte mobilité inclusion

Pour les professions médicales:

- Le certificat d'immatriculation
- caducée en cours de validité

Attention, les abonnements sont liés à votre numéro de plaque d'immatriculation. Si vous changez de véhicule, vous devez mettre à jour votre abonnement.

J'habite à Aubervilliers

Les habitants peuvent bénéficier de tarifs préférentiels dans les **zones vertes**. Pour y avoir droit, il faut **préalablement s'être inscrit** sur les registres de la direction prévention et sécurité de la ville. L'inscription est gratuite.

Attention les « abonnements résidents » sont limités à un par foyer fiscal et ne fonctionnent que pour les **zones vertes**. Pour se garer sur une **zone orange**, vous devrez donc vous rendre à l'horodateur le plus proche pour prendre un ticket (usager **zone orange**) sous peine d'être verbalisé.

Tarif : 20€/mois

1,60€/jour – 9,60€/6 jours

Ces « tickets résidents » sont à retirer à l'horodateur ou via l'application PayByPhone.

Je suis un visiteur

Les visiteurs ne bénéficient d'aucun abonnement préférentiel. Ils doivent s'acquitter du montant correspondant à la durée de stationnement souhaitée directement sur l'horodateur ou via l'application smartphone PayByPhone.

Horaires du stationnement payant

Du lundi au samedi, de 9h à 19h.

Gratuit les dimanches, jours fériés et mois d'août.

Tarifs en zone orange

La durée maximum de stationnement est de 3h.

6 min : 0,20 €	2 h : 4 €
15 min : 0,50 €	2 h 30 : 14 €
30 min : 1 €	3 h : 30 €
1 h : 2 €	

Tarifs en zone verte

La durée maximale de stationnement est de 11h.

8 min : 0,20 €	2 h : 3 €
20 min : 0,50 €	(puis 1 € de plus par heure supplémentaire)
40 min : 1 €	
1 h : 1,50 €	11 h : 30 €
1 h 20 : 2 €	

DEUX MODES DE PAIEMENTS

- soit par smartphone via l'application PayByPhone:



- soit à l'horodateur : en carte bancaire ou en espèces

Pour les abonnements mensuels, merci de privilégier la carte bancaire. Possibilité de paiement sans-contact. N'oubliez pas d'enregistrer votre numéro de plaque d'immatriculation.

Je suis une personne à mobilité réduite (PMR)

Pour les personnes titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la carte de mobilité et les accompagnants (pose de la carte sur le pare-brise du véhicule), le stationnement est gratuit sous réserve de s'être préalablement inscrit sur les registres de la direction prévention et sécurité de la ville.

L'inscription est gratuite. Le stationnement est limité à 12 heures consécutives, quelle que soit la zone. Pour les véhicules non identifiés dans la base de données de la direction prévention et sécurité de la ville, obligation de saisir le numéro d'immatriculation à l'horodateur grâce à la touche prévue à cet effet.

Je suis commerçant

Les commerçants peuvent bénéficier de tarifs préférentiels dans les **zones vertes**. Pour y avoir droit, il faut préalablement s'être inscrit sur les registres de la direction prévention et sécurité de la ville. L'inscription est gratuite.

Attention ces abonnements sont limités à un par commerce et ne fonctionnent que pour les **zones vertes**. Pour se garer sur une **zone orange** vous devrez donc vous rendre à l'horodateur le plus proche pour prendre un ticket (usager **zone orange**) sous peine d'être verbalisé.

Tarif : 20€/mois

1,60€/jour – 9,60€/6 jours

Ces « tickets commerçants » sont à retirer à l'horodateur ou via l'application PayByPhone.

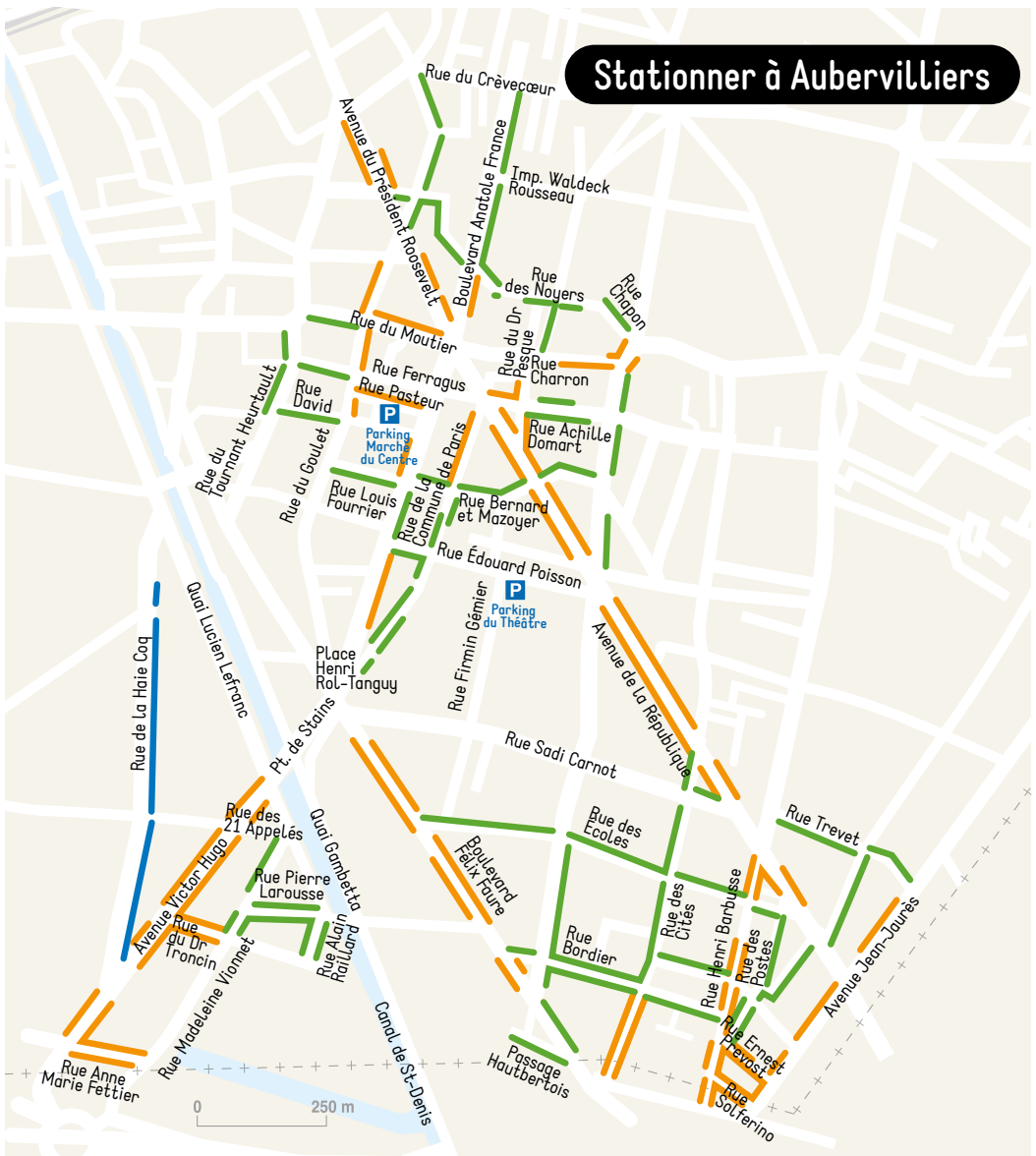
Je suis professionnel de santé

Les professionnels de santé peuvent se garer dans toute la ville à condition d'apposer sur leur pare-brise un caducée en cours de validité.

Attention, pour en bénéficier ils doivent préalablement se faire enregistrer dans les registres de la direction prévention et sécurité - Police municipale.



Stationner à Aubervilliers



Stationnement de longue durée

Stationnement limité à 3 heures pour tous Les usagers

Stationnement gratuit suivant le délai précisé aux abords de la zone

P Parkings publics

Pourquoi réglementer le stationnement ?

—

Plaine Commune et la ville d'Aubervilliers œuvrent pour un espace public partagé et respecté.

La mise en place d'une réglementation permet de réduire le stationnement sauvage et d'offrir un espace public libéré pour les autres véhicules, les cyclistes et les piétons.

Limiter la durée, c'est garantir un stationnement à un plus grand nombre d'usagers et l'accès aux commerces et services publics.

Au delà de la mise en place de ces règles, la ville d'Aubervilliers et Plaine Commune encouragent les habitants et usagers du territoire à recourir aux transports en commun, vélo et autres modes de transports doux pour se déplacer.

Toutes les informations sur le stationnement :

www.aubervilliers.fr/stationnement



GRAND PARIS

